

SIAEP Rive Gauche de la Dore

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2019



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019.....	6
1.6.2.	Production	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	7
1.6.4.	Les ouvrages de stockage.....	7
1.6.5.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.6.	Autres volumes.....	9
1.6.7.	Volume consommé autorisé	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	12
2.3.	Recettes	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	17
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	18
4.	Financement des investissements.....	20
4.1.	Branchements en plomb.....	20
4.2.	Montants financiers.....	21
4.3.	État de la dette du service	21
4.4.	Amortissements	22
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	22
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	23
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	24

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEP Rive Gauche de la Dore
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	☒	☐
Traitement ⁽¹⁾	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☒	☐
Distribution	☒	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bongheat, Courpière (en partie), Domaize (en partie), Estandeuil, Fayet-le-Château, Glaine-Montaigut, Isserteaux, Mauzun, Montmorin, Neuville, Néronde-sur-Dore, Saint-Dier-d'Auvergne, Saint-Flour, Sermentizon, Trézioux, Égliseneuve-près-Billom
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 23/09/2014 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en ☒ Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 7 778 habitants au 31/12/2019 (7 813 au 31/12/2018).

Source INSEE avec la population municipale année 2017

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5 105 abonnés au 31/12/2019 (5 070 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

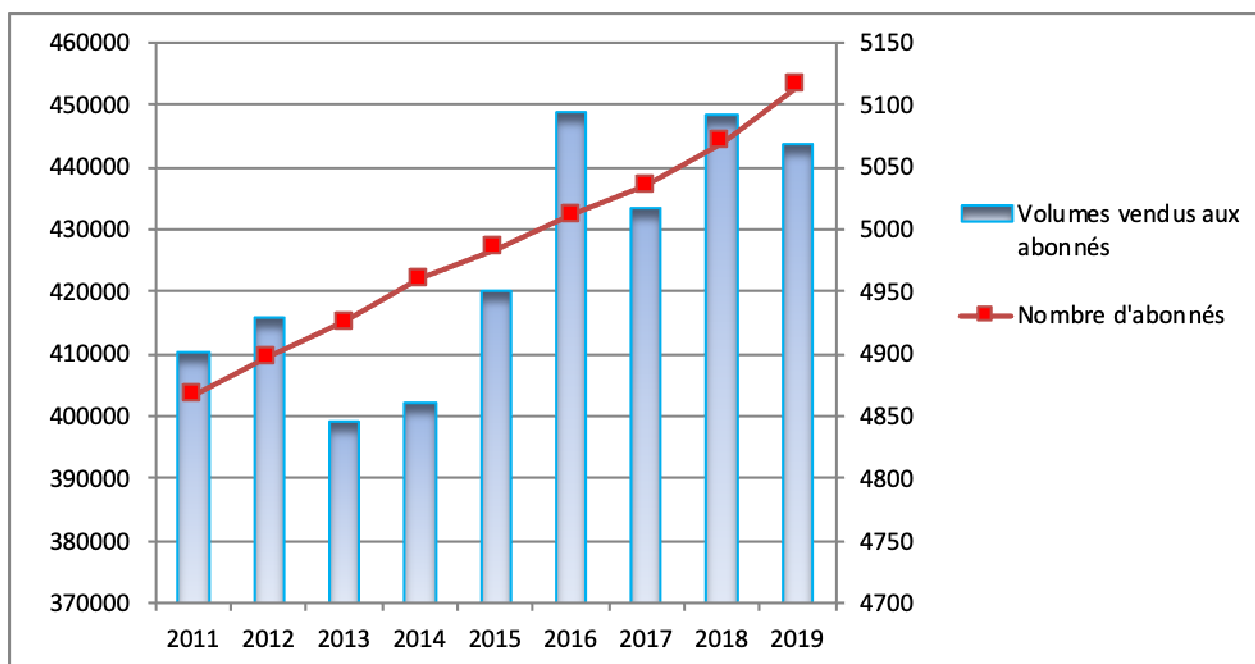
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés Pré au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Bongheat	267	252	17	269	0,75 %
Courpière	602	569	33	602	0 %
Domaize	41	37	4	41	0 %
Égliseneuve-près-Billom	498	474	31	505	1,2 %
Estandeuil	275	262	17	279	1,45 %
Fayet-le-Château	281	261	23	284	1,07 %
Glaine-Montaigut	329	314	19	333	1,22 %
Isserteaux	333	309	25	334	0,3 %
Mauzun	90	82	8	90	0 %
Montmorin	386	365	20	385	0 %
Néronde-sur-Dore	278	262	15	277	1,44 %
Neuville	247	235	22	257	2,02 %
Saint-Dier-d'Auvergne	478	437	42	479	0,21 %
Saint-Flour	208	191	16	207	-0,48 %
Sermentizon	410	375	38	413	0,73 %
Trézioux	347	321	29	350	0,86 %
Total	5 070	4746	359	5 105	0,9 %

Les abonnés domestiques correspondent aux abonnements habitations (4 627) et aux exploitations (119).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 13,53 abonnés/km au 31/12/2019 (13,41 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,52 habitants/abonné au 31/12/2019 (1,54 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 86,74 m³/abonné au 31/12/2019. (88,4 m³/abonné au 31/12/2018).



En 2019, le SIAEP a créé 41 branchement neuf dont 9 sur la commune d'Egliseneuve Prés Billom et 5 sur celle de Fayet le château.

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 473 285 m³ pour l'exercice 2019 (419 371 pour l'exercice 2018).

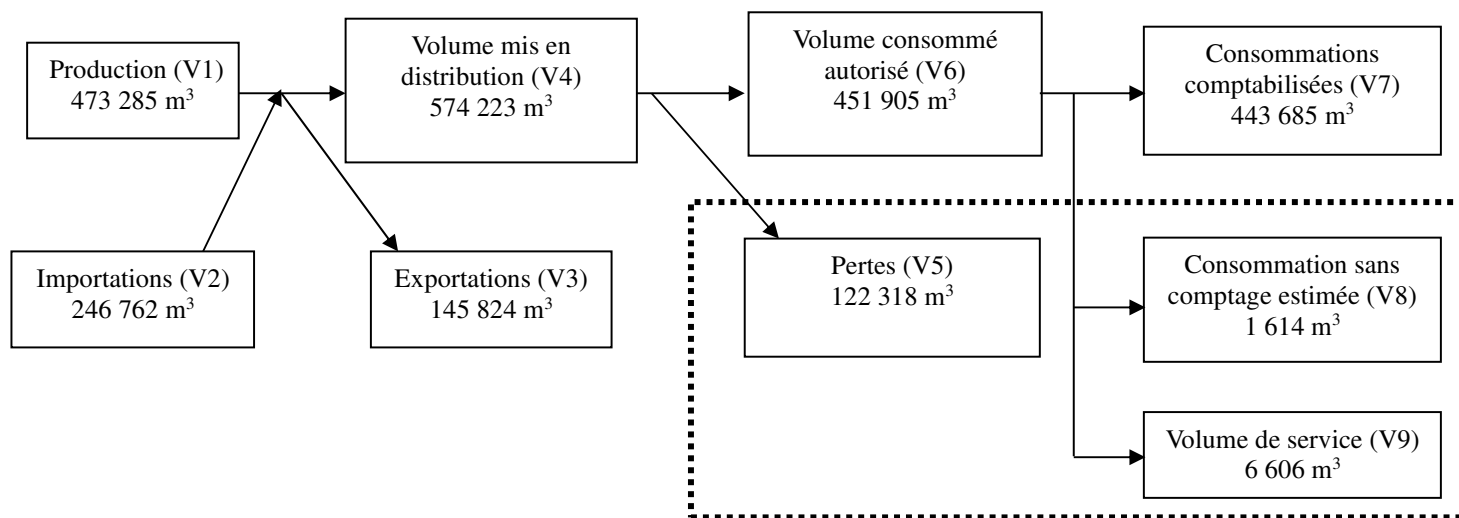
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Puits de la Boucle du Buisson 6	Puits à drains rayonnant	2 400 m ³ /jour	419 371	473 285	12,9%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019



1.6.2. Production

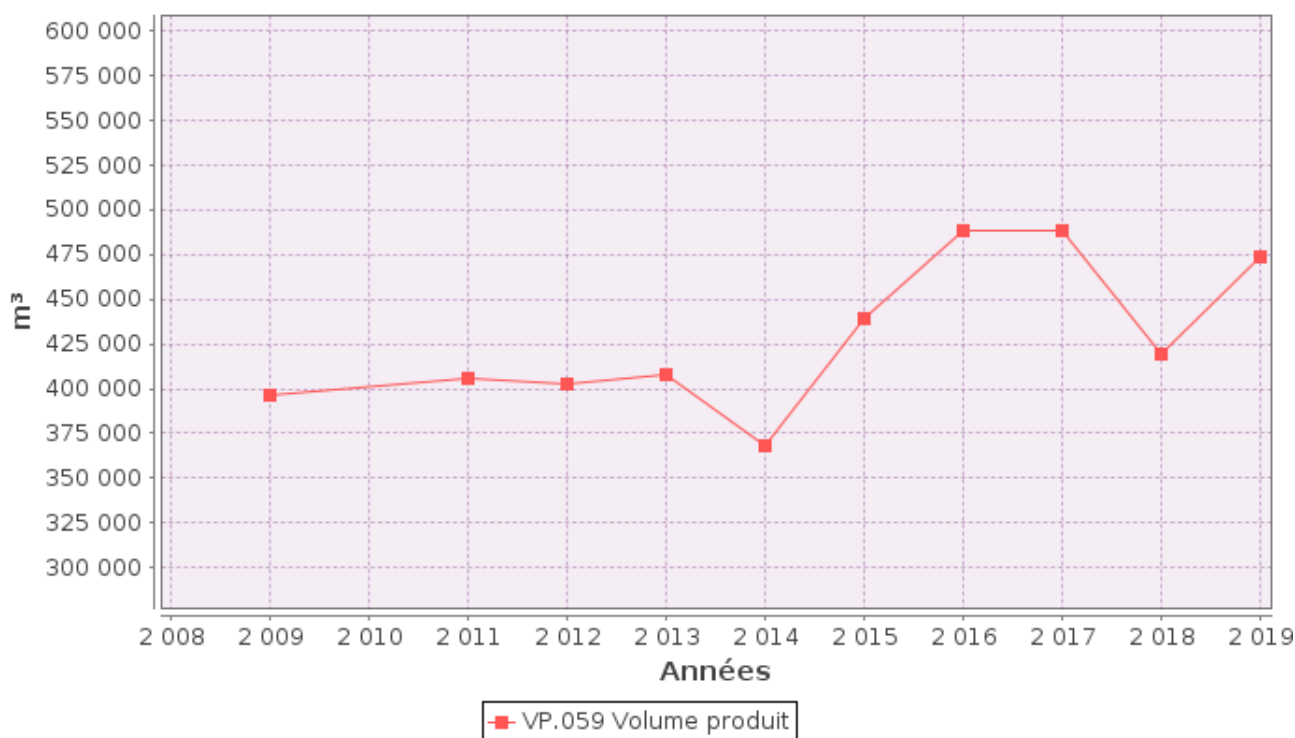


Le service a 7 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Boucle du Buisson – Pont du Château	Chlore gazeux
Station de l'Orme - Bongheat	Chlore gazeux
Mamy - Sermentizon	Chlore liquide
La Vialle - Montmorin	Chlore liquide
Le Montheil – Fayet le Château	Chlore liquide
L'Air – Néronde sur Dore	Chlore liquide
La Couleyre – Saint Dier	Chlore liquide

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m³	Volume produit durant l'exercice 2019 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Puits de la Boucle du Buisson 6	419 371	473 285	12,9%	80
Total du volume produit (V1)	419 371	473 285	12,9%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
SIAEP Basse Limagne	121 206	60 170	-50%	80
SIAEP Bas Livradois (Le Quai + Les Martinanches)	231 265	186 592	-19,3%	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	352 471	246 762	-30%	80

Suite à une année de travaux sur notre puits en 2018, les volumes d'achat d'eau au SIAEP de Basse Limagne redevienne à un volume habituel.

Suite à la sécheresse de l'année 2019, les volumes d'eau achetés au SIAEP du Bas Livradois ont baissé de près de 20 %. Le SIAEP a lancé des travaux pour améliorer notre transit vers le réservoir du Quai : renforcement canalisation en sortie d'accélérateur de Mauzun. Le remplacement d'une pompe est également prévu en 2020.

1.6.4. Les ouvrages de stockage



STATION DE POMPAGE

Station de pompage	Pont du château	Boucle du Buisson	50
Station relais n°1	Neuville	Le Chemin	200
Station relais n°2	Bongheat	L'Orme	200
Station relais n°3	Fayet le château	La Prunelière	200

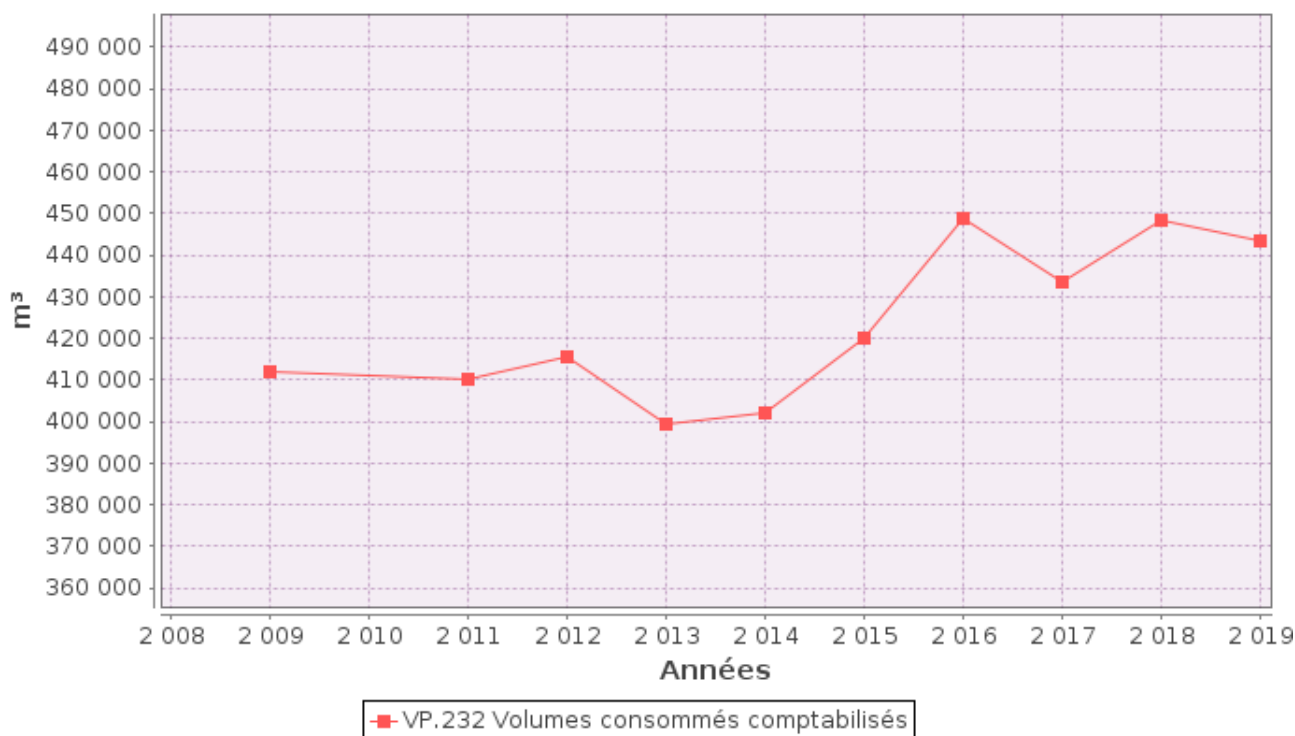
RESERVOIRS	Seychalles	Courcourt	1 000
<i>Courcourt</i>	Neuville	Les Granges	200
<i>Les Granges</i>	Néronde sur Dore	Lair	200
<i>Lair</i>	Mauzun	Mauzun	1 000
<i>Mauzun</i>	Mauzun	Mauzun	2 x 200
<i>La Boissière</i>	Egliseneuve Près Billom	La Boissière	200
<i>La Couleyre</i>	St Dier d'Auvergne	La Couleyre	100
<i>Grun de Paillat</i>	Trézioux	Grun de Paillat	500
<i>Marmy</i>	Sermentizon	Marmy	200
<i>Le Quay</i>	Isserteaux	Le Quay	200
<i>La Vialle</i>	Montmorin	La Vialle	150
TOTAL		15 réservoirs	4 800

1.6.5. Volumes vendus au cours de l'exercice



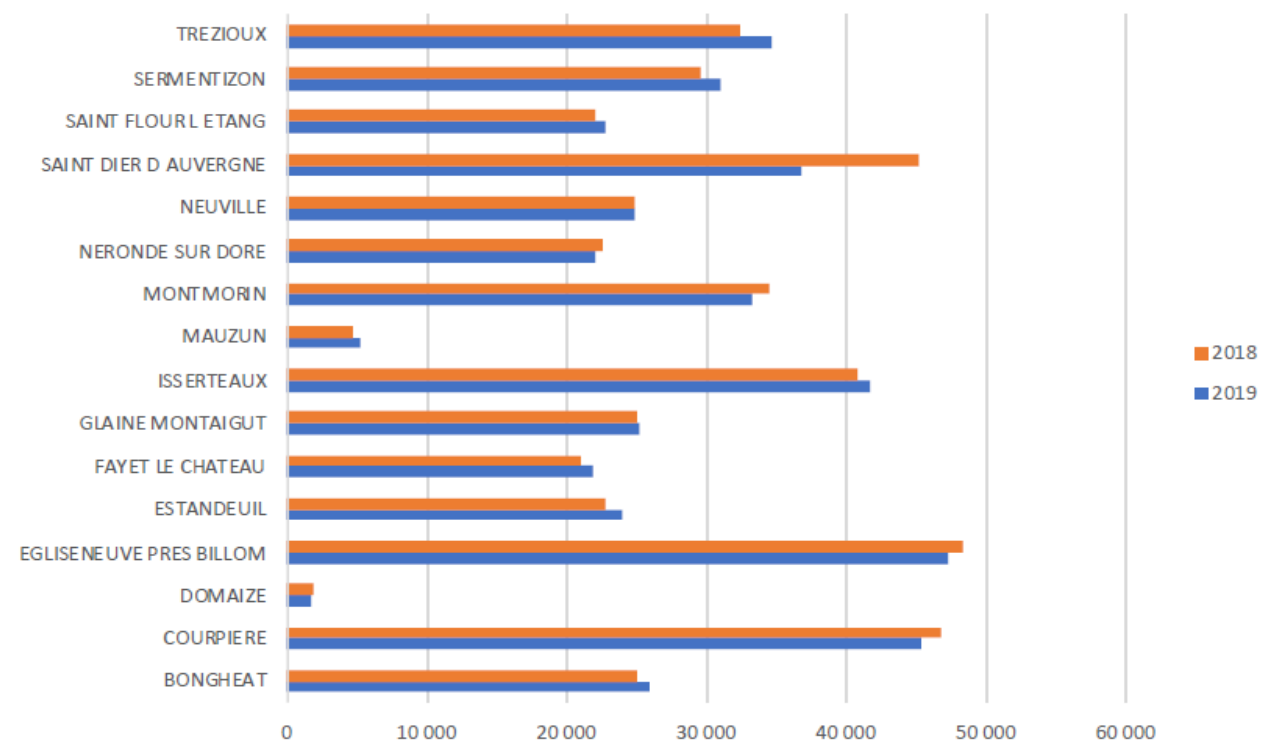
Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	448 200	443 685	-1%
Total vendu aux abonnés (V₇)	448 200	443 685	-1%
SIAEP Bas Livradois	158 143	145 824	-7,8%
Total vendu à d'autres services (V₃)	158 143	145 824	-7,8%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



	2018 Conso	2019 Conso	2019 Evolution	2019 Part
Total	447 858	443 746	-0,92%	100,00%
BONGHEAT	25 057	25 930	3,48%	5,84%
COURPIERE	46 842	45 376	-3,13%	10,23%
DOMAIZE	1 913	1 771	-7,42%	0,40%
EGLISENEUVE PRES BILLOM	48 405	47 300	-2,28%	10,66%
ESTANDEUIL	22 793	23 948	5,07%	5,40%
FAYET LE CHATEAU	20 948	21 889	4,49%	4,93%
GLAINE MONTAIGUT	25 120	25 240	0,48%	5,69%
ISSERTEAUX	40 778	41 625	2,08%	9,38%
MAUZUN	4 650	5 272	13,38%	1,19%
MONTMORIN	34 431	33 312	-3,25%	7,51%
NERONDE SUR DORE	22 680	22 072	-2,68%	4,97%
NEUVILLE	24 960	24 843	-0,47%	5,60%
SAINT DIER D AUVERGNE	45 243	36 721	-18,84%	8,28%
SAINT FLOUR L ETANG	22 027	22 749	3,28%	5,13%
SERMENTIZON	29 579	31 057	5,00%	7,00%
TREZIOUX	32 432	34 641	6,81%	7,81%

Volumes vendus aux abonnés par communes



1.6.6. Autres volumes



	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1 892	1 614	-14,7%
Volume de service (V9)	7 430	6 606	-11,1%

Les volumes de service du SIAEP sont calculés annuellement et tiennent compte des volumes suivants : lavage des réservoirs, analyseurs de chlore, désinfection des réseaux neufs, test des poteaux incendie, pertes d'exploitation au niveau des réservoirs.

1.6.7. Volume consommé autorisé



	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	457 522	451 905	-1,2%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 378 kilomètres au 31/12/2019 (378 au 31/12/2018).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 660 € HT (Forfait branchement Hors terrassement) au 01/01/2019

660 € HT (Forfait branchement Hors terrassement) au 01/01/2020

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement HABITATION DN 15mm y compris location du compteur	65 €	65 €
	Abonnement PRE DN 15 mm	42 €	42 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,39 €/m ³	1,39 €/m ³
	Autre : contrôle légal qualité de l'eau	0.04 €/m ³	0.04 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,035 €/m ³	0,035 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,23 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre :Redevance soutien d'été	0,006 €/m ³	0,006 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 28/06/2018 fixant les prix de l'eau pour l'année 2019 et du 2 Juillet 2019 pour l'année 2020.
- Délibération du 10/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs pour la réalisation des branchements.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	65,00	65,00	0%
Part proportionnelle	171,60	171,60	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	236,60	236,60	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	Sans objet	Sans objet	
Part proportionnelle	Sans objet	Sans objet	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	Sans objet	Sans objet	
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	4,20	4,20	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	0%
Redevance soutien d'été	0,72	0,72	0%
TVA	14,80	14,80	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	47,32	47,32	0%
Total	283,92	283,92	0%
Prix TTC au m³	2,37	2,37	0%

Depuis 2016, les tarifs du volume d'eau vendus n'ont pas augmenté.

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

☐ annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

☐ semestrielle

Pour 2020, le SIAEP propose aux abonnés la mensualisation. A partir de l'année 2021, la facturation deviendra donc annuelle (1 facture par an).

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de 443 746 m³/an (447858 m³/an en 2018).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Pas d'augmentation

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	960 890 €	957 047 €	-0,4%
<i>dont abonnements</i>	321 316 €	324 195 €	+0,9%
Recette de vente d'eau en gros	0 €	0 €	
Recette d'exportation d'eau brute	0 €	0 €	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0 €	0 €	
Total recettes de vente d'eau	960 890 €	957 047 €	-0,4%
Recettes liées aux travaux	34 976 €	36 689 €	+4,9
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)	5 704 €	5 881 €	+3,1%
Total autres recettes	5 704 €	5 881 €	+3,1%
Total des recettes	1 199 055 €	1 260 908 €	+5.1%

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	24	0	24	0
Paramètres physico-chimiques	24	0	24	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	100%	___100___%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	___96___%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	91

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

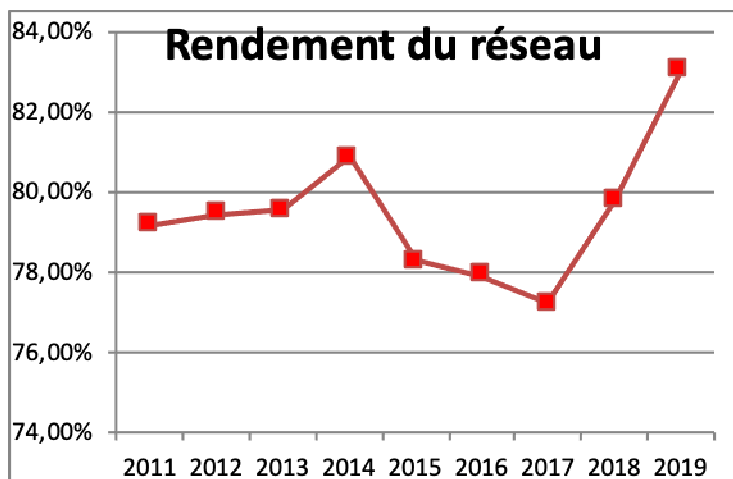
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	79,8 %	83 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	4,46	4,33
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	73 %	77,3 %



Ces deux dernières années, le rendement du réseau s'est nettement amélioré grâce aux suivis quotidiens des débits journaliers et nocturnes, l'établissement des rendements secondaires par secteur de distribution, des campagnes nocturnes et un travail de recherche de fuite qui permet la réparation de plusieurs fuites.

Les fuites réparées sur l'année 2019 :

- Fuite sur réseau : 35
- Fuite sur branchement : 23
- Total : 58 dont 8 suite à des casses par des entreprises et 2 sur des réseaux neufs (- de 10 ans)

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,9 m³/j/km (1,2 en 2018).

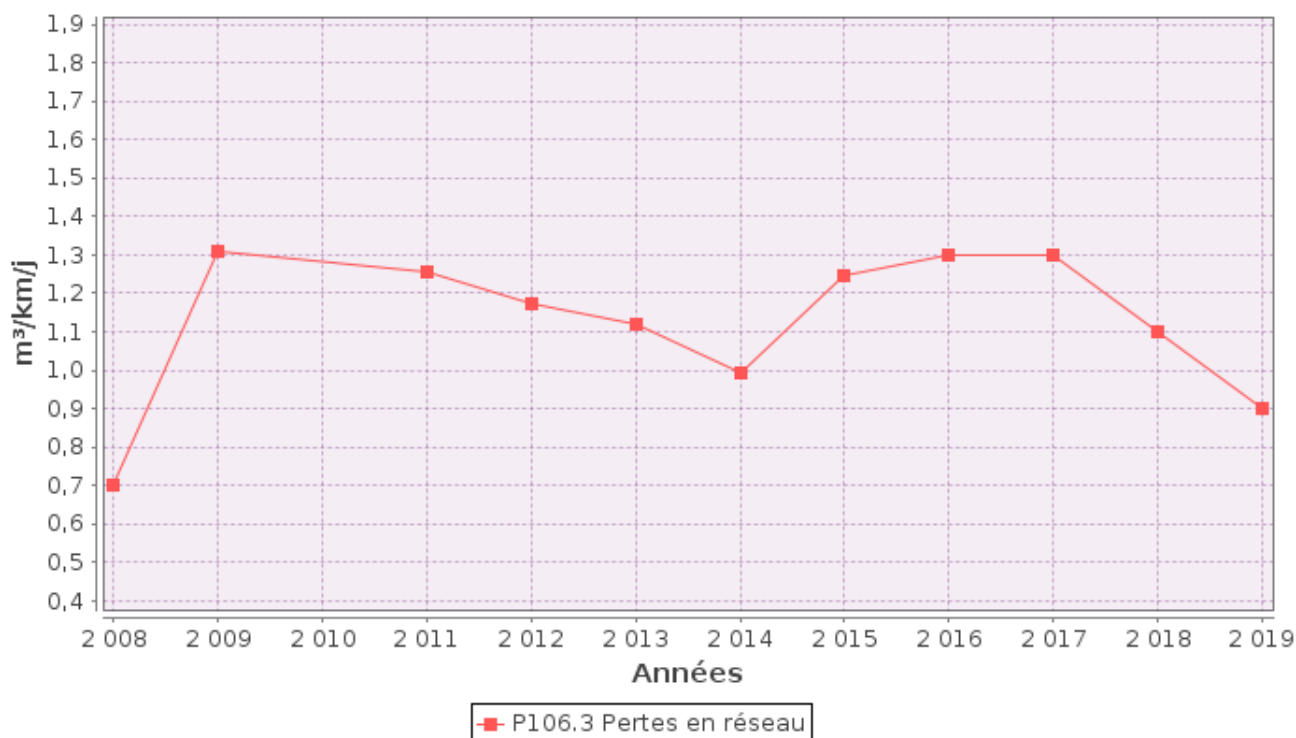
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 0,9 m³/j/km (1,1 en 2018).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km	0,7	1,92	2,52	3,045	2,793

Au cours des 5 dernières années, 10,98 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,58 %** (0,54 en 2018).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2018).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements	0	0
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

4.2. Montants financiers



Le SIAEP Rive Gauche de la Dore vote annuellement un programme de travaux. Pour l'année 2019, le SIAEP a réalisé les travaux suivants :

Programme de travaux 2018/2019 :

LOT 1 : Renouvellement des réseaux :

BONGHEAT – Chaleron - PVC 110 – 470 ml – 2 branchements

COURPIERE – Rue Antoine Gardette – 400 ml – 30 branchements

COURPIERE – Le Grand Pan – 110 ml – PVC 110

EGLISENEUVE PRES BILLOM – Les Vigiers – 550 ml – PVC 110

LOT 2 : AUTOSURVEILLANCE

Passage de PC WIN 1 à PC WIN 2 (SOFREL) afin de suivre les évolutions de télécommunication.

AUTRE :

Aménagement du Bourg – Néronde sur Dore

NERONDE – RD 906 – 98 ml – PVC 90

Renforcement réseau Chez Malaga – Fayet le Château

PVC 200 – 200 ml

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	484 450 €	361 095 €
Montants des subventions en €	213 449 €	157 480 €

Travaux régie :

Chaque année le SIAEP réalise des travaux en régie, pour 2019, cela représente un linéaire de 495 ml.

Le chantier le plus important est celui de NERONDE SUR DORE au niveau du village Le Château avec le remplacement de 530 ml et la suppression d'un maillage de 330 ml.

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0 €	0 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0 €	0 €
	en intérêts		

4.4. Amortissements



Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 299 550 € (307 443 € en 2018).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme de travaux 2020/2021	2021	300 000 €
Schéma Directeur d'eau potable	Démarrage 2020 Durée minimale : 18 mois	100 000 €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme de travaux 2019/2020 COURPIERE – Rue Annet Maret – PVC 110 – 365 ml FAYET LE CHATEAU – Coissard – PVC 110 – 930 ml MONTMORIN – Les Plaines – PVC 110 – 1 222 ml MAUZUN – Le Vernet – PVC 200 – 500 ml	2020	356 000 €
Réhabilitation intérieure réservoir des Granges	2020	25 000 €
Renouvellement échelles intérieures réservoirs (Paillat – La Vialle)	2020	5 000 €
SAINT FLOUR – Le Bourg – PVC 90 – 400 ml Enfouissement HTA	2020	50 000 €
COURPIERE – Avenue du Général Leclerc Mise en séparatif réseaux assainissement	2021	60 000 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a accordé 2 660 € d'abandon de créance.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 813	7 778
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,37	2,37
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	96 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	91	91
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79,8%	83%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,2	0,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,1	0,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,54%	0,58%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0051	0,006